

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la commune. Ce budget a été réalisé sur les bases d'un débat lors de la commission des finances qui s'est tenue le 08 avril 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition
- de contenir la dette en ne recourant pas à de nouveaux emprunts
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

– Dépenses de la section de fonctionnement : 702 985 €

* Les dépenses générales (chapitre 011) pour 464 535 €

* Les dépenses de personnel (Chapitre 012) pour 95 500 €

Les services communaux comptent 4 postes : 1 agent titulaire à temps plein, 1 agent titulaire à temps partiel et 2 agents contractuels à temps partiel

* Les atténuations de produits (Chapitre 014) correspondant au solde entre l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et le montant des dépenses liées au service mutualisé de secrétariat de mairie se traduisant par un reversement au profit de l'EPCI de la somme de 1 800 €

* Les charges de gestion courante (Chapitre 65) pour 51 500€

Les indemnités des élus communaux pour 31 000 €. Les participations versées aux organismes de regroupement (SIVOM d'aide ménagère, Syndicat scolaire d'Albert, Fédération Départementale de l'Energie) pour 9 000 € et les subventions allouées aux associations locales et aides ponctuelles aux personnes de droit privé pour 6 500 €.

* Le remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 445 €

* Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) pour 300 €

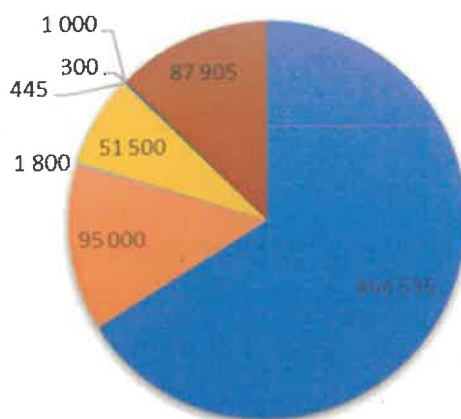
* Les dotations aux amortissements et provisions pour 1 000 €

* Le virement à la section de fonctionnement (Chapitre 023) pour 87 905 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2025

Chapitres	BP 2025
011 - Charges à caractère général	464 535
012 - Charges de personnel	95 000
014 - Atténuation de produits	1 800
65 - Autres charges de gestion courante	51 500
66 - Charges financières	445
67 - Charges spécifiques	300
68 - Dotations aux provisions	1 000
023 - Virement à la section d'investissement	87 905
Total	702 985

Dépenses de fonctionnement



- | | |
|-------------------------------------|--|
| ■ 011 - Charges à caractère général | ■ 012 - Charges de personnel |
| ■ 014 - Atténuation de produits | ■ 65 - Autres charges de gestion courante |
| ■ 66 - Charges financières | ■ 67 - Charges spécifiques |
| ■ 68 - Dotations aux provisions | ■ 023 - Virement à la section d'investissement |

– Recettes de la section de fonctionnement : 702 985 €

* Un excédent antérieur reporté (exercice 2024) pour 396 234 €

* Les produits des services (Chapitre 70) pour 19 300 €

La vente des cartes de pêche à l'étang communal devrait générer une recette de 2 500 € et les prestations périscolaires (garderie et cantine) apportent 15 000 €

* Les impôts et taxes (Chapitre 73) pour 30 073 €

La Commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoit l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot mais sur celle-ci est imputé le coût de la mise à disposition de la secrétaire de mairie devenue intercommunale depuis mai 2020 ; elle est donc estimée à 0 € pour cet exercice. La dotation de solidarité communautaire a été supprimée au profit d'un fonds de concours qui se traduit par une recette de la section d'investissement. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) versé par l'Etat pour 24 073 € et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 6 000 € vient compléter ce chapitre.

* La fiscalité locale (Chapitre 731) pour 144 519 €

Un produit prévisionnel des impôts locaux pour 134 519 €, dont les taux des taxes ont été votés sans majoration depuis maintenant 11 années. Les taux votés pour 2025 : 41,80 % en Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; 26,40 % en Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et 10,88% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

* Les dotations et participations (Chapitre 74) pour 103 359 €

Des dotations versées par l'Etat pour 91 879 € en légère augmentation par rapport à l'année 2024 notamment au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Un reversement par l'Etat d'une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'entretien enregistrées en section de fonctionnement pour 2 500 €.

La participation des communes environnantes ayant des enfants scolarisés à Aveluy pour 5 000 €.
Les compensations fiscales reversées par l'Etat pour 3 980 €.

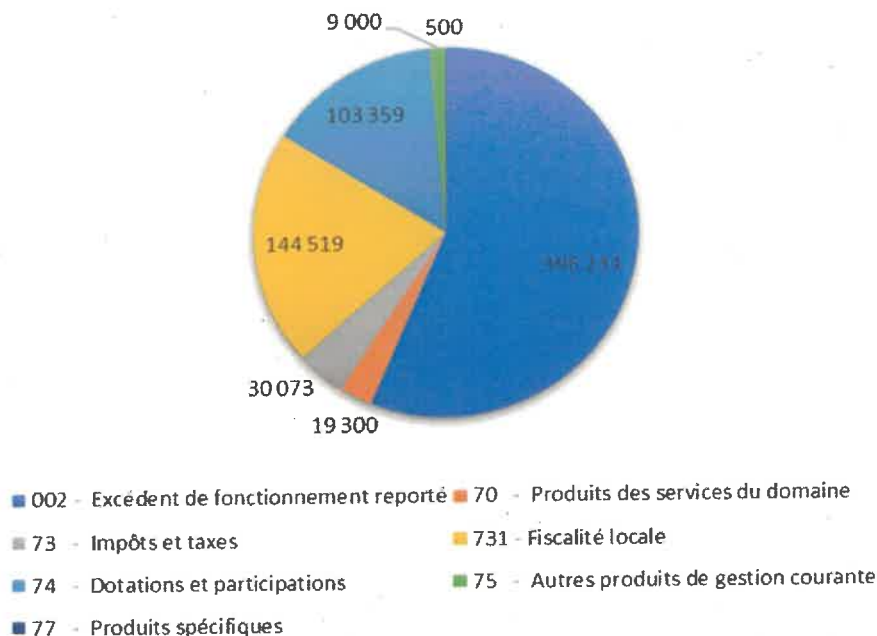
* Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) essentiellement constitués par le produit de la location du logement communal pour 9 000 €

- Les produits spécifiques (mandats annulés) pour 500 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2025

Chapitres	BP 2025
002 - Excédent de fonctionnement reporté	396 234
70 - Produits des services du domaine	19 300
73 - Impôts et taxes	30 073
731 - Fiscalité locale	144 519
74 - Dotations et participations	103 359
75 - Autres produits de gestion courante	9 000
77 - Produits spécifiques	500
Total	702 985

Recettes de fonctionnement



II – La section d'investissement

– Dépenses de la section d'investissement : 182 671 €

* Le remboursement en capital de la dette en voie d'extinction pour 11 185 €.

Le capital restant dû au 01/01/2025 s'élève à 22 588,67 € pour 1 unique emprunt arrivant à terme en 2026

* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette écriture se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 16

* Les investissements programmés :

au chapitre 20 :

. un crédit de 42 000 € pour continuer les études sur le projet de salle multi-activités

au chapitre 21 :

. un report des crédits votés en 2024 pour des travaux d'aménagement au cimetière (création de cavurnes et agrandissement du columbarium pour 10 000 €

. des travaux d'isolation d'un pignon de la mairie et la pose d'un nouveau portail pour 30 000 €

. le solde des travaux de modernisation de l'éclairage public pour 15 400 € (restes à réaliser car crédits déjà ouverts en 2024)

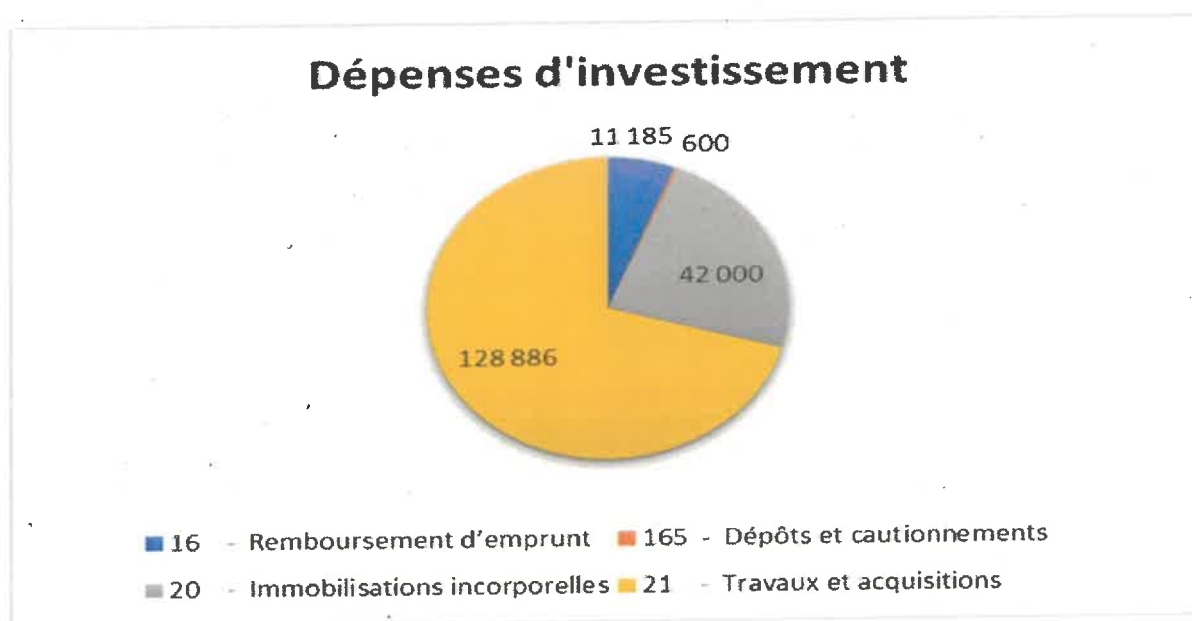
. la création d'un chemin d'accès à l'étang communal pour 40 000 €

. l'achat de mobilier scolaire à l'école maternelle pour 2 000 €

Le report de restes à réaliser s'élève à 30 400 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2025

Chapitres	BP 2025
16 - Remboursement d'emprunt	11 185
165 - Dépôts et cautionnements	600
20 - Immobilisations incorporelles	42 000
21 - Travaux et acquisitions	128 886
Total	182 671



– Recettes de la section d'investissement :

* Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 87 905 €

au chapitre 10 :

* Le Fonds de Compensation de la TVA estimé pour 30 000 €

* Un excédent de fonctionnement capitalisé déterminé par le résultat cumulé de la section d'investissement duquel on soustrait le solde des restes à réaliser pour 52 195 €

* Les subventions d'équipement (Chapitre 13) accordées antérieurement par le Conseil Départemental de la Somme pour 2 934 € et par l'Etat (DETR) pour 1 757 € et qui n'ont pas été encaissées en 2024 ainsi qu'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public Rue du Vélodrome pour 7 280 €.

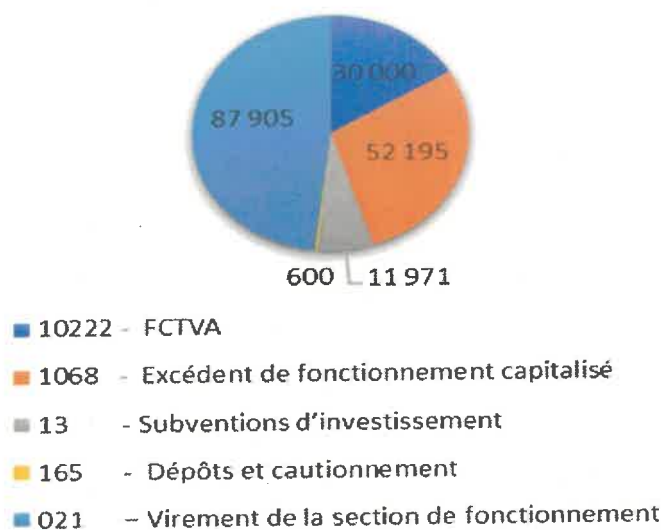
* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette opération se traduit par une affectation en section d'investissement par une dépense au chapitre 16

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2025

Chapitres	BP 2025
10222 - FCTVA	30 000
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	52 195
13 - Subventions d'investissement	11 971
165 - Dépôts et cautionnement	600
021 - Virement de la section de fonctionnement	87 905
Total	182 671

Recettes d'investissement



III Les données synthétique du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à 702 985,13 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits 615 080,13 €

Virement en section d'investissement 87 905,00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits 306 751,00 €

Excédent antérieur reporté (2024) 396 234,13 €

b) Dépenses et recettes d'investissement équilibrés à 182 671,37 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits 152 271,37 €

Restes à réaliser 30 400,00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits	90 075,37 €
Restes à réaliser	4 691,00 €
Virement section de fonctionnement	87 905,00 €

Fait à AVELUY, le 14 avril 2025

Le Premier Adjoint délégué aux finances communales



Dominique MILLE